



Présentation de l'APEH

Pour s'offrir un temps à soi, prendre du recul et donner plus de moments de qualité aux personnes qui nous sont si précieuses

*L'Association d'Aide aux Parents d'Enfants Handicapés, dont le bureau est constitué de parents et de professionnels travaillant dans le champ médico social, a été créée fin 2005 dans le **but de rompre l'isolement des familles** enrôlées dans la prise en charge de leur enfant en situation de handicap.*

Promouvoir l'idée du « droit au répit » et la nécessité de mettre en place une réelle volonté politique de trouver des solutions diversifiées et adaptées aux besoins des familles et mettre des moyens en place pour les réaliser en intégrant dans cette démarche tous les acteurs du champ du handicap et de la santé (institutions publiques, privées, écoles des secteurs sanitaire et sociales.....) et faire reconnaître l'accompagnement des parents-aidants sont les objectifs de l'APEH.

Pour cela elle propose un **accompagnement aux familles** par:

- la mise en place de groupes de parole pour les parents et les fratries
- une permanence téléphonique tenu par des psychologues 03 88 32 16 34 les lundis soirs
- une orientation dans leurs différentes démarches vers d'autre relais associatifs ou institutionnels si nécessaire.
- une sensibilisation au « droit au répit » en intervenant auprès des associations familiales et de personnes handicapés et des familles
- l'organisation de conférences
- un site répertoriant les solutions de relais existants.

Elle propose une **information et sensibilisation aux professionnels et futurs professionnels** par

- des actions de sensibilisation dans les écoles sanitaires et sociales, et auprès des travailleurs sociaux

- création d'un important réseau autour de la thématique du droit au répit avec des institutions publiques (MDPH, DASS, CAF, DDTEFP), associations familiales et de personnes handicapées, d'instituts médico-sociaux, hospitaliers, professionnels et parents.

En 2007 elle a effectué une enquête auprès des familles ayant des enfants en situation de handicap de 0 à 20 ans en partenariat avec la MDPH. Le résultat et l'analyse ont été publiés dans le livre blanc « le droit au répit, besoin vital pour les familles ayant des enfants en situation de handicap ». Suite à cela, une véritable dynamique partenariale, entre institutions publiques et privées, associatives, et autres, s'est mise en place autour de cette problématique.

Définition du droit au répit : « C'est un besoin légitime qui reconnaît, à la personne en situation de handicap et à son entourage, la possibilité de souffler moralement et physiquement ».

Un grand merci pour le gros coeur de toute l'équipe de l'ADSBE, qui a pris sur son temps de répit pour organiser un super moment pour l'APEH lors de :

***La 15^{ème} Marche pour la Solidarité
du 12 septembre 2010***

Michèle Dietrich
Directrice fondatrice
www.apeh.fr
apehalsace@gmail.com
06 11 39 93 74

Caroline Eck
Présidente

